

taux d'intérêts de 5% et susceptibles d'atteindre
la somme 812,50 en supposant l'emprunt réalisé le 25 9^{bre} 1930
Le conseil municipal prend l'engagement d'inscrire
au budget, un crédit suffisant pour parer à
l'éventualité du paiement de ces intérêts.

Projet d'installation
d'un service d'eau sous
pression (Devis)
et Réfection du
ravalement des façades
sud et nord ouest de
l'asile Dubreuil, avois

M. le Président dépose sur le bureau ~~deux~~ projets de devis
établis par M. Colin architecte, relatif à l'installation
d'un service d'eau sous pression par réservoir élévateur
à air comprimé, s'élevant à la somme de 6729,90
Le conseil, renvoie à l'étude cette affaire à la Com-
des Travaux.

Commissions

2° un projet de devis pour le ravalement des façades
sud et nord ouest de l'asile Dubreuil s'élevant à la
somme de 14041,31

Le conseil renvoie à l'étude à la commission des Travaux
Le Conseil, vu les nominations des adjoints: M.
Dumaraud, Delbès et Marotte, décide de
remplacer ces derniers, dans les commissions suivantes
Chemins M. Marotte et Delbès remplacés par M. Stecchini Dupré
Travaux — 1° — Bertrand et Guillemard
Finances M. Delbès et Dumaraud remplacés par M. Cadot et Lemerle
Gaz — 2° — Dreun et Bertrand
Eaux M. Delbès, Marotte et Dumaraud, remplacés par
M. Dreun, Levasseur, Hermabessière.

Com. scolaire M. Delbès, remplacé par M. Beroun.

bec de gaz rue de Bozère

M. Vilain fait remarquer que le bec de gaz posé
sur la propriété boutinier rue de Bozère, a été enlevé
par suite de transformation à cette maison, il
demande que ce bec soit remis en place au plus tôt
Le Président, donne l'assurance à M. Vilain que le
nécessaire va être fait.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance du dossier de l'en-
quête ouverte en vue du déclassement de la
voie ferrée d'intérêt général de Paris Luxembourg
à Massy Palaiseau et son classement comme
voie ferrée d'intérêt local.

Estime que les quelques renseignements contenus
dans l'avant projet soumis à l'enquête sont
insuffisants pour se faire une idée exacte

Avis

Enquête pour le déclassement
comme ligne d'intérêt
général et le classement
dans les voies ferrées d'intérêt
local du département de la
Seine des lignes de Paris
Denfert à Secaux Robinson
de Bourg la Reine à Massy
Palaiseau et de Paris
Luxembourg à Paris Denfert

des avantages et des inconvénients qui, résulteraient, pour les habitants d'Orsay, de la transformation envisagée.

A l'unanimité des membres présents, regrette de ne pouvoir donner un avis favorable au projet, avant d'avoir obtenu officiellement l'assurance formelle :

1^o : qu'aucun changement de train à Massy Palaiseau ne sera imposé aux voyageurs se rendant à Paris ou vice versa.

2^o : que le nombre actuel des trains ne sera pas diminué et que la durée du trajet ne sera pas augmentée ;

3^o : que les tarifs de transport seront inférieurs, ou au plus égaux à ceux des voies ferrées d'intérêt général aussi bien pour les billets simples que pour billets aller et retour, que les billets aller et retour seront délivrés à toute heure de la journée, le coupon de retour étant valable le lendemain, que les enfants bénéficieront de demi tarif entre 3 et 7 ans ; que les abonnements hebdomadaires, mensuels et annuels seront conservés, que les avantages accordés par la loi aux Mutilés et familles nombreuses seront maintenus ; que les militaires continueront à bénéficier du tarif à quart de place ;

4^o : que la suppression éventuelle de la 3^e classe entre Massy Palaiseau et Limours n'entraînera pas l'obligation de payer le tarif de 2^e classe.

5^o : que les bagages et marchandises de grande et petite vitesse resteront soumis aux mêmes conditions de tarifs, de délais de transport et de livraison que sur les voies ferrées d'intérêt général.

6^o : que la cession au département de la Seine de certains terrains situés entre les gares de Massy-Verrières et Massy-Palaiseau n'aura pas résultat de modifier le caractère d'intérêt général de la ligne de Paris à Chartres par Gallardon.

Proteste contre tout déclassement partiel, d'une section quelconque et met le vœu que dans les projets de cette nature, l'autorité supérieure tienne le plus grand compte des charges importantes supportées par les communes comprises dans la région parisienne et leur accorde la juste compensation de moyens de transports modernes et rapides.

L'an mil neuf cent trente, le samedi 15 novembre
20 heures 15, Les membres du Conseil Municipal
se sont réunis à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire
des séances, sous la Présidence de M^r Dumarand
1^{er} adjoint au Maire.

Etaient Présents: MM^{rs} Dumarand, Delbès,
Marotte adjoints. Leroux, Levasseur, Vilain,
Demouchy, Bertrand, Guillemard, Coddot,
Prévost, Lefèvre, Guy, Dreux, Dupré, Stévenin
Hermabessière.

Absents excusés: M^r Blondel, Bemerle, Chouveau

Le conseil choisit pour secrétaire M^r Guillemard
lequel fait lecture du procès verbal de la
précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

M^r le Président donne lecture d'une lettre de
M^r le Préfet de Seine et Oise, concernant la vente
des timbres anti-tuberculeux, qui va reprendre
le 1^{er} décembre prochain.

Le conseil sur la demande de M^r le Préfet
décide de nommer un comité de propagande.

Désigne M^r Blondel Maire, Richard Directeur
de l'École des garçons, M^{lle} Roux Directrice de
l'École des Filles, M^{me} Pissard Directrice de
l'École Maternelle et M^r David secrétaire de
la Mairie pour faire partie de ce comité.

Le conseil vote la somme de cent francs pour
l'achat de 1000 timbres à prélever sur les
fonds libres (Dépenses imprévues de l'exercice 1931).

Le conseil fixe à 12⁺ le m³ la vente des
gadours du dépôt. et décide que ces
gadours seront vendues par lots numérotés,
et de préférences aux cultivateurs de la
commune.

Le conseil, décide l'abattage des tilleuls, qui
se trouvent, devant les écoles nouvelles, et
demande que M^r le Maire s'entende avec
M^r Niederhausen Samuel, pour cet
abattage, et la redevance, qu'il consent
à la C^{me} en lui laissant le
bois.

Correspondance

Timbre anti-
tuberculeux -
Vote de crédit
nomination d'un
Comité,

17/11

30

25/11

30

Questions Diverses

Vente des gadours du
Dépôt.

tilleuls - écoles

Adjudication des
ordures ménagères.
pour l'année 1931.

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 21/11 1930

Le Conseil, décide qu'une adjudication aura lieu le lundi 15 décembre, 1930, à la Mairie à 10 heures du matin, sur soumissions cachetées pour l'enlèvement des boues, immondices et ordures ménagères, dans la Ville d'Orsay, pendant l'année 1931.

Désigne M^{rs} Guy et Vilain, conseillers municipaux pour assister M^r le Maire dans cette opération; que la commission se réserve le droit d'écarter, tout soumissionnaire qui ne lui paraîtrait pas présenter toutes les garanties suffisantes.

Décide d'ajouter au cahier des charges de l'année dernière, l'enlèvement des ordures rue du Pont de Pierre, jusqu'au chemin 24 sur une longueur de 150 mètres environ.

Éclairage des rues

Le conseil décide l'installation d'un bec de gaz à la passerelle du canal dans le lotissement de M^r Jussanne.

Le conseil autorise M^r le Maire à s'entendre avec les riverains du B^d Dubreuil dans la partie située entre la Gare d'Orsay et la limite du territoire, pour l'installation de 2 becs électriques pour éclairer le dit boulevard.

L'autorise à s'entendre avec un riverain de l'impasse de Verdun pour l'installation d'un autre bec électrique pour éclairer cette impasse.

Ces becs seront allumés jusqu'à 21 heures et la commune prendra à sa charge la consommation.

Écoles - Congés

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 21/11 1930

Le conseil, sur la proposition des Maîtres et Maîtresses des écoles communales, fixe ainsi qu'il suit les 6 jours de congé supplémentaires: les 26 - 27 - 29 - 30 et 31 décembre 1930 et le lendemain de la fête de la rosière.

Legs. Farrat

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 21/11 1930

M^r le Président expose au conseil qu'aux termes du testament de M^{me} V^{ve} Farrat née Marie Adeline Pelletier, cette

assemblée, doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une rente de 830 fr. par an.

Après lecture de la liste d'inscription comprenant 4 noms de personnes qui sont :

M^{mes} V^{ue} Le Moullec.

V^{ue} Dabin

V^{ue} Beaudoin

V^{ue} Brossard.

il est procédé à un vote au bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

Votants: 17.

Majorité: 9.

Ont obtenu:

V^{ue} Le Moullec 4 voix

V^{ue} Dabin "

V^{ue} Beaudoin 4 voix

V^{ue} Brossard 9 voix

M^{me} V^{ue} Brossard est désignée comme bénéficiaire du legs Farrat pour l'année 1931.

Apprentissage gratuit M^r Le Président rappelle au conseil qu'aux termes de l'art 7. du testament de M^r Archangé.

Le Conseil, doit émettre un vote, pour la désignation d'enfants de familles pauvres, à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le Conseil, après avoir entendu la lecture de cet article, en vertu duquel une somme de 125 frs est destinée à payer chaque année l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une somme de 200 frs tous les 2 ans pour payer l'apprentissage d'un garçon.

Vu la liste d'inscription. Pour les filles: De laquelle il résulte que:

M^{elle} Louis Raymonde est la seule inscrite, qui elle est née à Orsay le 11 septembre 1917 où elle est domiciliée depuis sa naissance rue Verrier, chez ses parents.

Le Conseil, désigne à l'unanimité M^{elle} Louis Raymonde pour l'apprentissage gratuit.

Envoyé le 28/11 1930

Reçu le 25/11 1930

Association Syndicale
du Val d'Orsay

Avis du Conseil

Envoyé le 28/11 1930

Reçu le _____ 19__

M^r le Président dépose sur le bureau, le dossier de
Constitution de l'association syndicale autorisée
du lotissement du Val d'Orsay.

Il fait connaître que l'assemblée générale s'est
prononcée favorablement et que le syndicat a été élu.

Il ajoute que suivant l'art 12. de l'arrêté Préfectoral
du 17 septembre 1930, le conseil Municipal doit émet-
tre un avis sur le dossier.

Le Conseil, Vu sa délibération du 31 octobre 1929,
Considérant que le devis des travaux comprend
les égouts réclamés par la commune.

Considérant qu'un accord amiable est intervenu
entre M^r Ordinaire et les acquéreurs pour le
remboursement de la valeur de la bande de terrain
de 1^m50 de largeur pour l'élargissement de la
rue Mademoiselle.

Délibère,

Donne un avis favorable sur le dossier tel qu'il
est présenté.

M^r le Maire est autorisé de s'entendre avec les
mêmes locataires des années précédentes
et aux mêmes conditions.

M^r le Président donne lecture du rapport de
M^r l'Ingénieur des Travaux Publics, exploitation
subdivisionnaire des chemins de fer, réseau
d'Orléans, ainsi conçue :

Par une pétition en date du 9 septembre 1930
le Conseil Municipal de la C^{me} d'Orsay, demande
le rétablissement d'un sentier destiné à relier
au chemin traversant le P. N. 21 un chemin
latéral situé à droite de la ligne de Paris
à Orléans à Limours.

Par une lettre du 6 octobre 1930, la C^{ie} d'Orléans
fait connaître qu'elle n'a pas d'objection à
donner satisfaction à cette demande et
propose de faire la remise à la C^{me} d'Orsay
par simple procès verbal d'une bande de
terrain d'une contenance de 94 mq
environ aux conditions suivantes.
Le conseil accepte cette remise :

Location de Jardins
Place du Guichet et
derrière la cimetière

Sentier l'impasse de
Verdun

Remise à la C^{me} d'une
parcelle de terrain
par la C^{ie} du F. O.

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 7 janvier 19__

aux conditions ci-après :

- 1^o Les terrains seront réunis gratuitement à la C^{ne} d'Orsay par simple procès verbal, dressé en présence d'un représentant du service de Contrôle, après autorisation ministérielle.
- 2^o Ce terrain continuerait à faire partie du domaine public du chemin de fer bien qu'affecté à l'établissement du sentier;
- 3^o Il ne pourra en aucun cas ni à aucune époque, être vendu ou loué à des particuliers;
- 4^o En cas de non exécution ou de suppression du sentier, le terrain sera réuni d'office aux dépendances du chemin de fer;
- 5^o Si tout ou partie du terrain devait être repris par la C^{ie} pour les besoins du chemin de fer, la Commune aura à supporter les frais de remise en état des lieux qui seraient la conséquence de cette reprise.

6^o la C^{ie} établira une nouvelle clôture à la limite du sentier, côté du chemin de fer et aux abords du P. N. 21, déplacera une jambe de force de la ligne télégraphique des F. E. C. Les dépenses résultant de ces travaux, majorées de 15% pour frais généraux seront remboursés à la C^{ie} par la Commune.

Le conseil, après avoir pris connaissance du plan d'aménagement établi par M^r Delbès géomètre chargé M^r Delbès d'établir un devis pour l'aménagement du terrain de jeu de la Prairie des Hés.

Le Président dépose sur le bureau un devis de M^r Colin architecte... pour la construction d'un mur de soutènement du côté Nord de la cour des écoles, garçons s'élevant à la somme de 7410 + 70.
Le conseil, accepte le devis présenté par M^r Colin, pour la construction du dit mur.

Prairie des Hés
Aménagements

envoyé le 17 novembre 1930
approuvé le 25 novembre 1930

Écoles.

Devis supplémentaire
Construction d'un mur
de soutènement
du côté Nord de
la cour des garçons

Envoyé le 19/11 1930

Reçu le 21/11 1930

Mobilier scolaire

M^r le Président donne connaissance au conseil d'un devis, pour l'achat du mobilier scolaire dans les nouvelles écoles.
Le Conseil, renvoie à l'étude de la Commission cette question, et décide que cette Commission sera convoquée jeudi prochain à 9 heures, pour se rendre compte des besoins du mobilier en tenant compte de celui existant, dans les anciennes écoles.

Association Syndicale
du Parc d'Orsay

3^e partie.

18/11 30

M^r le Président, donne connaissance au conseil d'une lettre de M^r Poures Directeur Syndic du Syndicat des propriétaires du Parc d'Orsay 3^e partie, relative au ruisseau qui traverse le lotissement et dont l'écoulement ne se fait pas normalement par temps de grandes pluies.
Le conseil, décide de soumettre cette affaire aux autorités compétentes.

Ruisseau de Corbeville

Envoyé le 18/11 1932

Reçu le _____ 19__

Le conseil, estimant que la plus grande partie des dommages occasionnés par le ruisseau de Corbeville lors des inondations du Dimanche 2 novembre est due au débordement de la Rigole de l'Etat au front de Moulon, Demande à M^r le Préfet de vouloir bien attirer l'attention des services des Eaux de Versailles, sur les graves inconvénients résultant de cet état de choses.

Demande instamment que les travaux nécessaires soient exécutés dans le plus bref délai pour éviter un nouveau débordement.

Exprime le vœu qu'à la suite des pluies prolongées la vanne de la retenue de Villiers soit mise en action de manière à faire baisser le niveau de la Rigole.

M^r le Président donne acte à M^r Vilain qui demande où en est le projet des égouts de la rue de Bozère.

à M^r Beroun qui demande l'affichage relatif à la taxe sur les mariages qui n'a pas été autorisée par M^r le Préfet
à M^r Dreux qui demande si les travaux

X
Assistance aux
familles nombreuses

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 19/11 1930

Assistance aux
Vieillards

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 19/11 1930

Allocations
Militaires

Demande de secours
à l'Etat pour réparation
des chemins dégradés
par les orages

Envoyé le 18/11 1930

Reçu le 19/11 1930

sur le chemin rural du Bois du Roi, sont
commencés et si le syndicat, a fait à la C^{ne} une
demande d'autorisation de ses travaux,
sur la partie qui intéresse les chemins ruraux.
M^{me} François Marguerite, domiciliée à Orsay
rue Georges Clémenceau depuis le 1^{er} Janvier 1922
ayant 2 enfants âgés de 8 et 6 ans, ayant été
abandonnée, ayant son domicile de secours à
Orsay, admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Julien Mathilde V^{ve} Beaudoin, domici-
liée à Orsay rue du Buisson 26 bis depuis 70 ans
née à Voisins le Bretonneux (O. et O) le 6 novembre
1860. ayant son domicile de secours à Orsay.
admise en 1^{ère} partie.

M^{lle} le Président dépose sur le bureau une
demande d'allocation pour soutien indis-
pensable de famille présentée par M^{me} V^{ve}
Cerracher, dont son fils est parti soldat
depuis le 21 octobre 1930.

Le conseil après examen de cette demande
considérant que cette famille mérite intérêt
et bienveillance est d'avis qu'une suite favo-
rable soit donnée à cette demande.

Le conseil,

Considérant que au cours de 1930 de nombreux
orages ont dégradé extraordinairement un certain
nombre de voies rurales de la commune d'Orsay.
Considérant que les frais de dégradation de ces
voies ne peuvent être couverts par les ressources
du budget ordinaire.

Délibère.

Sollicite de l'Etat un secours sur les fonds affectés
aux calamités Publiques.

fixe comme suit les dépenses à faire pour
réparer les chemins dégradés

Chemin de la Butte St Catherine	5000
rue des 3 fermes prolongée	1500
Avenue de Mandérou	500
Chemin de Corbeville du chemin 24 au château	6000
d. du château à la route de Versailles	5000

Chemin du Pont de Pierre	500
Chemin du lavoir de l'Hermon	1000
Chemin du Bois des Raines	5000
d. du Bois du Roi	3000
d. de la Gouttière	3000
d. rue Bourrier	6000
	<u>Total</u> 36500

Dumarand
 Delbet
 Marotte
 Hermon
 Vilain
 Demouche
 Bertrand
 Guillemand
 Cadot
 Prévost
 Lefevre
 Chouvin
 Guy
 Dreu
 Dupré
 Steverin
 Hermabessière
 Blondel

Séance du 13 décembre 1930

Du Mardi 9 décembre 1930,

Convocation du Conseil Municipal, pour le Samedi 13 décembre 1930, à 20 h. 15 à la Mairie pour y délibérer, sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

Blondel

L'an mil neuf cent trente, le samedi 13 décembre, à 20 h. 15, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dumarand 1^{er} adjoint au Maire.

Étaient Présents : M^{rs} Dumarand, Delbet, Marotte adjoints. M^{rs} Hermon, Lemerle, Hermon, Vilain, Demouche, Bertrand, Guillemand, Cadot, Prévost, Lefevre, Chouvin, Guy, Dreu, Dupré, Steverin, Hermabessière.

Absent : Excuse : M^r Blondel.

Correspondance

lotissement
La Prairie

Peupliers, Prairie des
Hes.

20 decembre 30
24/12 30

Demande M^{me} Fuisard

Vote de credits
20 X 30
24/12 30

Parc d'Orsay
3^e partie

Egouts rue de
Bozere

Le Conseil choisit pour secretaire M^r Guillemard
lequel fait lecture du proces verbal de la prece-
dente seance, qui est adopte a l'unanimité.

Le Conseil donne acte a M^r le President de
diverses correspondances,

M^r le President donne lecture de 2 lettres de M^r
Goutard Directeur Syndic du lotissement La Prairie
concernant ce lotissement.

Le conseil renvoie a l'etude a la Commission des
chemins.

M^r le President expose au conseil que M^r Eroue est
toujours debiteurs des arbres de la Prairie des Hes.
qu'il devait remplacer ou payer.

M^r le Maire rend compte qu'il a ecrit a M^r Eroue
le 22 septembre 1930 pour lui demander de verser
450 francs dans la caisse communale ce qui
correspond a une valeur de 15⁺ par arbre.

M^r Eroue n'a pas repondu, mais a fait savoir a
M^r le Percepteur qu'il offrait 300 francs.

Le conseil est d'avis que la somme primitivement
demandee de 450 fr. n'etait nullement exageree
et il propose pour solutionner cette affaire de
fixer a 350 francs la somme a reclamer a M^r Eroue.

M^r le President donne connaissance au conseil d'une
demande de M^{me} Fuisard Directrice de l'Ecole Maternelle
le concernant l'achat de brosse a dents pour les enfants.

Le Conseil vote la somme de 75 francs pour cet achat
a prelever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M^r le President donne connaissance au conseil,
d'un rapport de M^r l'Inspecteur Principal des
forêts a Versailles, concernant le ruisseau qui
traverse le lotissement du Parc d'Orsay (3^e partie)
en reponse a la reclamation de M^r Fournes Directeur
du syndicat. du 3 novembre 1930.

Le conseil, decide d'ecrire a nouveau aux personnes
qui n'ont pas repondu a la premiere lettre.

M^r le President fait connaitre au conseil
que l'Ingénieur du service Vicinal, va
deposer incessamment les devis et plans
pour la construction des egouts de la rue de Bozere.

Renouvellement du
Contrat avec les
Pompes funèbres

20 X^{les} 30
31 X^{ore} 19 30

Le conseil,
après avoir entendu M^r Chouveau,
rapporteur de la Commission des Finances
sur le projet de contrat avec les Pompes funèbres
et la Commune.

Délibère :

Accepte le 2^e Projet présenté par les pompes
funèbres en y ajoutant les modifications
suivantes :

à l'art. 4 parag. 3 - La société fournira au
compte de la Commune un cercueil en bois blanc
de 18 m/m au prix de :

de la naissance à 1 an	9 francs
de 1 an à 5 ans	12 francs
de 5 ans à 7 ans	18 francs
de 7 ans et au dessus	60 francs

à la suite de l'art. 8 -

à ajouter : Les commandes faites par les familles
seront inscrites sur des feuilles imprimées par les
soins et aux frais de la société et un double sera
immédiatement remis à la Mairie,

à l'art 11.

lire : au commencement de chaque trimestre
au lieu de chaque mois. La société présentera à
la Mairie le relevé de toutes les fournitures monopo-
lisées faites par elle dans le courant du trimestre
précédent et versera au receveur Municipal les
remises dues à la commune.

à l'art. 14 -

Il faut lire : Le présent traité est fait pour
six années au lieu de neuf.

à ajouter l'art 10 : du contrat de 1906 :
"La société aidera gratuitement la Commune
de ses tentures pour les cérémonies funèbres
ordonnées par le gouvernement ou la
Municipalité."

Tarif.

Le conseil,

vote un droit fixe de 200 francs
pour la 1^{ère} classe et la 2^e classe

pour la 3^e classe 150 francs
 pour la 4^e classe 100 francs
 pour la 5^e classe 80 francs
 pour la 6^e classe 50 francs
 pour la 7^e et 8^e classe : néant
 pour les adultes.

1 droit fixe de 100 francs 1^{ère} classe
 80 francs 2^e classe
 50 francs 3^e classe

pour les enfants.

arrivée et départ de corps. pas de droits fixe

le conseil,

Vu l'augmentation du coût de vie.

décide de porter le tarif du fossoyeur
aux sommes ci-après.

fosse ordinaire 40 francs

fosse indigent 30 d.

fosse enfant 25 d.

fosse enfant indigent 15 d.

Creusement sup^{re}

de concession 35 francs

Exhumation adulte 50 d.

d. - enfants 40 d.

Entrée et sortie d'un

corps dans un caveau 15 d.

Mobilier scolaire

le conseil,

Vu les demandes des Directeurs d'Écoles,

relatives à l'achat d'un mobilier supplé-
mentaire destiné aux nouvelles classes.

Vu l'inventaire fait par la Commission scolaire
du mobilier déjà existant, et le relevé du
mobilier supplémentaire indiqué par cette
Commission.

Autorise M. le Maire à traiter de gré à gré
avec les personnes indiquées dans le rapport
de la dite Commission et aux conditions
de quantités et de prix fixés dans ce
rapport.

Ces prix s'élevant à une somme
de 30.000 francs, environ

Barif du fossoyeur

Entré le 20 X 1892 30

Reçu le 24/12 30

Entré le 20 décembre 30

Reçu le 24/12 30

Abri du Marché
Reconstruction

Envoyé le 20 X^{bre} 1930
Reçu le 24 X^{bre} 1930

M^r le Président donne connaissance d'une lettre de M^r Duchezaux, concessionnaire du marché, qui accepte sans discuter les propositions du conseil de reconstruire l'abri du matériel sur l'emplacement de l'hospice, après que la commission de l'hospice aura accepté de céder le terrain. Le Conseil décide de reconstruire cet abri sur cet emplacement.

Inondations Route de
Montlhéry

Envoyé le 20 X^{bre} 1930
Reçu le 11 X^{bre} 1930

Le Conseil,

Considérant que des réclamations ont eu lieu en ce qui concerne l'écoulement des eaux, près du Viaduc d'Orsay sur la route de Montlhéry. Considérant que l'écoulement des eaux n'est pas assuré d'une façon suffisante avec les moyens actuels.

Demande,

- 1^o qu'une buse de 0^m,60 soit établie à la place de celle de 0,40 qui recueille les eaux du fossé longeant la route de Montlhéry.
- 2^o qu'une partie des eaux de la dite route, soit dirigée vers la canalisation de 0,60 établie par le syndicat autorisé du lotissement Villa des 2 gares. après entente avec ce syndicat.

Construction de logements
d'Instituteurs

Envoyé le 20 X^{bre} 1930

Reçu le 11 Octil 1931

En présence de la campagne très énergique faite actuellement par tous les corps élus en vue de faire assumer par le gouvernement les charges communales, résultant de l'obligation par elles d'assurer le logement des instituteurs, de payer leur indemnité de résidence etc.

Et d'autre part la promesse formelle faite par le précédent gouvernement de présenter un projet en ce sens dans le courant du mois de janvier prochain.

Le conseil, décide d'ajourner la question de la construction des logements des instituteurs jusqu'au moment où une décision ferme aura été prise à cet égard par le gouvernement.

Bureau de Poste

Vu la lettre reçue de M^e le Directeur Régional des Postes, demandant de reprendre les pourparlers relatifs à la construction d'un bureau de poste à Orsay, sur le terrain de l'ancien Presbytère.

Considérant que la commune n'aura la disposition définitive et complète de ce terrain, qu'après que la commission supérieure aura approuvé la délibération du conseil municipal rejetant le projet de construction d'une rue dans une partie de ce terrain.

Le conseil décide d'ajourner toute étude de la question jusqu'à date de la décision de la commission supérieure d'aménagement.

Le conseil, après avoir pris connaissance du devis d'aménagement de la prairie des Fleurs en terrains de jeu, présenté par M^e Delbès géomètre s'élevant à la somme de 75 000 francs.

Vote la somme de 75 000 francs.

Décide de contracter un emprunt de la dite somme en 30 années, ce qui représente une annuité annuelle de 4853⁺ et vote à cet effet 7 centimes additionnels, et autorise M^e le Maire à faire toutes démarches nécessaires pour la réalisation de cet emprunt.

M^e Dreux exprime le vœu, qu'il soit fait un drainage assez rapproché entre la cote 135 et 148 dans le chemin n° 15 lotissement des deux Gares.

De plus il demande où en sont les propositions de construction d'un abri et cabinets dans le cimetière.

M^e Vilain demande que M^e le Maire veuille bien inviter M^e l'ingénieur Vénial à agir auprès du concessionnaire pour qu'il entretienne la rue de Bozère.

Terrains de jeu
Prairie des Fleurs.Envoyé le 20^e X^{bre} 1932

Reçu le 25 19

Vœux